



L'environnement

128 Un environnement protégé

130 La prévention des risques

133 La propreté de la ville

134 La collecte et le recyclage des déchets

137 La gestion de l'eau

139 L'hygiène et la santé publique

> UN ENVIRONNEMENT protégé



Prévenir les risques, préserver notre patrimoine naturel, maintenir la propreté de la ville et garantir un approvisionnement en eau de qualité... Autant de facteurs qui font de Fréjus une ville agréable à vivre.

Direction du cadre de vie
Centre technique municipal
1 196, bd de la mer
Tél. 04 94 51 91 02

10 conseils pour l'environnement

Prenez les bons réflexes avec ces 10 gestes quotidiens qui peuvent faire du bien à notre environnement. C'est un comportement solidaire envers ceux qui partagent notre cadre de vie.

- ▶ **1. En éteignant votre robinet, veillez à ce qu'il soit bien fermé...**
Un robinet qui goutte gaspille 35 000 litres d'eau par an !
- ▶ **2. Restez zen dans les embouteillages.**
Accélération et décélération intempestives malmènent votre véhicule et occasionnent une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 50%. Résultat : vos poumons et porte-monnaie en feront les frais et vous n'irez pas plus vite...
- ▶ **3. Préférez une bonne douche à un bain.**
Vous utiliserez 6 fois moins d'eau.
- ▶ **4. Eteignez la télé !**
Lorsque vous laissez votre télévision en position « veille » dès que vous ne la regardez pas, cela peut consommer jusqu'à 70% de la consommation totale du téléviseur.
- ▶ **5. Ayez le réflexe d'éteindre la lumière en quittant une pièce...**
- ▶ **6. Au moment d'aller faire vos courses, emparez-vous d'un panier ou d'un cabas à roulettes...**
Plus pratique, plus élégant, cela évite d'utiliser les sacs plastiques distribués (trop généreusement en caisse...
- ▶ **7. Ne vous servez pas de votre cheminée comme d'un incinérateur...**
Jeter au feu des déchets domestiques qui contiennent notamment du plastique et des teintures peut être dangereux pour la santé : cela dégage des polluants toxiques lors de la combustion.

▶ **8. Sachez que ce qui consomme le plus d'énergie lorsque l'on fait tourner une machine à laver, c'est la température choisie et non le moteur qui fait tourner le tambour...** Résultat : en lavant au maximum à 40° et en évitant d'utiliser un sèche linge, vous économiserez 40 à 50% de kW !

▶ **9. Dégivrez votre réfrigérateur.**
Si la couche de givre dépasse 3 millimètres sur les parois de votre appareil, cela crée un effet isolant et une surconsommation d'énergie de 30%.

▶ **10. Pour vidanger votre voiture, adressez-vous à votre garagiste.**
En déversant un litre d'huile de vidange dans une rivière, outre la pollution, cela crée une pellicule à la surface de l'eau de la taille d'un terrain de football, soit 10 000 m², et vous risquez une amende de plus de 900 euros...

La maîtrise de l'énergie

Les spécialistes de l'association pour le développement de l'éducation à l'environnement proposent des conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Vivre mieux et payer moins, cela passe par une maîtrise de la consommation liée aux équipements de l'habitation (éclairage, appareils ménagers), au chauffage et à l'eau chaude, à l'isolation, aux voitures. Le conseiller Info Énergie vous informe, vous conseille, fournit la documentation adaptée à vos besoins.

Espace Info Energie Est Var
787, bd de la mer
Du lundi au jeudi de 14h à 19h.
Tél. 04 94 51 41 36

> LA PRÉVENTION des risques



Inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, séismes ou risques industriels font partie de ce qu'il est convenu d'appeler les risques majeurs. Une connaissance de ces risques, de la conduite à tenir permet d'en limiter les conséquences.

C'est la raison pour laquelle la Ville a mis en place un Plan d'intervention et un document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) disponible en mairie et au service du cadre de vie.

En cas d'accident majeur, une cellule de crise se met en place sous l'autorité du Maire afin de prendre les mesures de protection et coordonner les secours.

Les inondations

Fréjus est soumise aux risques de crues torrentielles exceptionnelles et de ruissellement urbain, générés par le Reyran, le Valescure et la Garonne. En plaine, les inondations proviennent de l'Argens. La Mairie a pris un certain nombre de mesures pour prévenir les risques : aménagement des cours d'eau et des bassins versants, barrage écrêteur, interdiction de construire dans les zones les plus exposées.

Les particuliers doivent s'assurer que les bouches d'évacuation d'eau pluviale ne sont pas encombrées et que les gouttières ne sont pas obstruées.

Les incendies

► L'EMPLOI DU FEU

Tout feu est interdit du 1^{er} juin au 30 septembre.

Du 1^{er} février au 31 mars, il est obligatoire d'établir, 10 jours avant, une déclaration de feu, à retirer au service de la forêt.

*295, rue Jean Jaurès
Tél. 04 94 51 88 04*

L'incinération des déchets végétaux peut s'effectuer en plein air, sauf les jours de grand vent en janvier, du 1^{er} avril au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre.



► LE DÉBROUSSAILLEMENT, UNE OBLIGATION

Chaque année des milliers d'hectares partent en fumée. Ces catastrophes écologiques peuvent souvent être évitées par des gestes simples tels que le débroussaillage. L'obligation légale fixe à 100 mètres la profondeur des zones à débroussailler autour des maisons, dépendances, piscines et bâtiments agricoles ou industriels. Le service de la forêt peut vous conseiller.

*295, rue Jean Jaurès
Tél. 04 94 51 88 00*

► LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

La défense des forêts contre les incendies est une préoccupation prioritaire dans tout le sud de la France, en particulier à Fréjus où les espaces boisés occupent 52% du territoire.

Elle s'organise avec la participation du Département, du Service départemental d'incendie et de secours et du Comité communal contre les feux de forêt. Le centre d'incendie et de secours de Fréjus rassemble 62 professionnels et 130 volontaires et intervient de 20 à 40 fois par jour en période estivale.

> LA PROPRETÉ

de la ville



Assurer l'entretien et la propreté de la ville sont des missions qui mobilisent d'importants moyens financiers, matériels et humains.

Le nettoyage

Chargé du nettoyage des trottoirs et des chaussées et de la propreté du mobilier urbain (tags, graffitis...), le service du nettoyage intervient aussi après chaque marché, événement sportif ou festif. Il effectue également la collecte des corbeilles publiques et le nettoyage des espaces chiens.

Les espaces chiens

Des espaces chiens sont équipés de Toutounettes (distributeur de sachets pour le ramassage des déjections canines) :

- ▶ Place Paul Vernet (*Centre ville*)
- ▶ Parc de stationnement du Clos de la Tour (*Centre ville*)
- ▶ Rue Aubenas Bel air (*Centre ville*)
- ▶ Rue du Capitaine Blazy (*Villeneuve*)

- ▶ Jardin du Nadir (*Port-Fréjus*)
- ▶ Rond point de l'Hermès (*Port-Fréjus*)
- ▶ Parc Aurélien (*Tour de Mare*)
- ▶ Base nature
- ▶ Parc Areca (*Saint-Aygulf*)

Des Toutounettes sont également à votre disposition :

- ▶ Place Calvini (*Centre ville*)
- ▶ Place Lachize (*La Gabelle*)
- ▶ Mairie annexe de la Tour de Mare
- ▶ Placette du Capitole (*Port-Fréjus*)
- ▶ Parc de stationnement P3 (*Port-Fréjus*)
- ▶ Mairie Annexe de Saint-Aygulf
- ▶ Syndicat d'initiative de Saint-Aygulf
- ▶ Avenue Millet (*Saint-Aygulf*)
- ▶ Rue du Capitaine Blazy (*Villeneuve*)

> LA COLLECTE et le recyclage des déchets



Aujourd'hui chacun d'entre-nous produit 420 kg de déchets par an. Deux destinations possibles : le recyclage des emballages que vous avez triés et qui représente 50% du volume de nos poubelles ; et l'incinération pour les ordures et les matériaux non recyclables.

Une bouteille sur deux est recyclée.

Le verre recyclé, appelé calcin, est la matière principale de l'industrie verrière. C'est autant de sable préservé.

670 cannettes en aluminium = 1 vélo

et chacun d'entre-nous utilise chaque année un kilo d'aluminium, soit 67 cannettes. Une tonne d'aluminium recyclée, c'est deux tonnes de bauxite épargnées.

290 000 tonnes de papier carton recyclées, c'est 717 000 tonnes de bois restées dans les forêts.

19 000 boîtes de conserves = 1 voiture.

La vôtre contient de l'acier recyclé, votre machine à laver aussi, le chariot que vous utilisez pour vos courses également.

Il faut 27 bouteilles en plastique pour faire un pull et deux pour faire une écharpe. Trois milliards de bouteilles recyclées, c'est 80 000 tonnes de pétrole brut économisées.

La collecte à domicile

Les jours et la périodicité de la collecte des ordures ménagères varient selon les quartiers et selon la période de l'année : du 1^{er} juin au 30 septembre, le ramassage s'effectue quotidiennement entre 4h et 12h et à partir de 5h du matin, le reste de l'année (sauf le 1^{er} mai).

Comme 88% des français, les Fréjusiens ont la possibilité de trier les emballages en vue de leur recyclage. La collecte des sacs en plastique ou des bacs s'effectue une fois par semaine.

*Service des contrats et délégations
Hôtel de Ville
Tél. 04 94 17 66 80*

La collecte sélective en apport volontaire

Le verre et les emballages peuvent aussi être déposés dans les 47 espaces propreté, installés dans les différents quartiers de la ville. Ces colonnes sont toutes revêtues d'un coffrage esthétique en bois.

Les objets encombrants et dangereux

Déchets de jardin, gravats, ferraille, huile de vidange, pneus, batteries, vieux vélos, lave-linge hors d'usage entrent dans cette catégorie. A la déchetterie, ils sont placés dans des conteneurs adaptés et orientés vers des filières de traitement organisées. Pour les particuliers, ce service est gratuit sur présentation de l'autorisation délivrée par la mairie, jusqu'à 200 kg par semaine (49 € la tonne pour les artisans, commerçants et petits industriels sur présentation de l'autorisation délivrée par la Mairie, formulaire à retirer directement à la déchetterie).

Quartier la Palissade

Tél. 04 94 53 31 29

Du lundi au vendredi de 13h à 18h,

Samedi de 8h à 18h

et dimanche de 8h à 12h.

Le ramassage des gros objets est assuré une semaine par mois. Cette collecte est annoncée par voie de presse. Pour connaître les dates de votre secteur, contacter la déchetterie.

Les piles

Rapportez-les dans les grandes surfaces et dans certains magasins qui mettent à votre disposition des points de collecte spécifiques.

Les médicaments

Les médicaments inutilisés peuvent être ramenés chez votre pharmacien. Les médicaments non périmés sont mis à la disposition d'associations humanitaires qui les distribuent aux plus démunis, en France ou à l'étranger.

Les seringues

Certaines pharmacies sont équipées de conteneurs spécifiques pour les seringues usagées.

- ▶ Pharmacie Carrodano :
285, avenue du XV^e Corps
- ▶ Pharmacie Mourre-Fenoglio :
61, rue Jean-Jaurès
- ▶ Pharmacie de Fréjus-Plage :
265, boulevard de la Libération
- ▶ Pharmacie Rose des sables :
200, rue de l'Argentière
- ▶ Pharmacie Vaysset et Hestin :
Avenue Louis Castillon à Saint-Ayulf

LES GLOBE-TRIEURS

Ils sont allemands, anglais, néerlandais ou belges et ont choisi Fréjus comme destination de vacances. Comme les Européens sont habitués à trier dans leur pays, des colonnes enterrées ont été installées en bord de mer avec des consignes de tri en plusieurs langues, pour que ces "éco-citoyens" gardent leurs bonnes habitudes !

> LA GESTION de l'eau



La distribution d'eau potable

Le SEVE (Syndicat de l'Eau de l'Est Varois) assure l'approvisionnement en eau potable de huit communes : Fréjus, Saint-Raphaël, le Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens, Le Muy, Les Adrets de l'Estérel, Bagnols en Forêt et Sainte Maxime.

Il possède deux usines de potabilisation (Gargalon et Le Muy). En 2002, ce syndicat a potabilisé 17 126 020 m³ dont 5 680 514 pour Fréjus (voir rubrique structures intercommunales).

L'assainissement des eaux usées

L'assainissement est géré par la communauté d'agglomération Fréjus Saint-Raphaël. Pour mémoire, quelques chiffres : volume assainissement 4 326 973 m³, réseau d'eaux usées 157 km, 42 postes de refoulement sur l'agglomération.

> L'HYGIÈNE

et la santé publique



La communauté d'agglomération est chargée de missions en application du code de la santé publique, du code de la construction et de l'habitat (rôle consultatif), du règlement sanitaire départemental, des règlements municipaux et différentes directives.

*Service intercommunal d'hygiène et de santé
Rue des Châtaigniers
83700 Saint-Raphaël
Tél. 04 94 19 89 59
De 9h à 11h30 et de 14h à 16h*

La lutte contre les moustiques

La démoustication du domaine public se fait au moyen d'un produit homologué sur l'ensemble de l'agglomération et aux étangs de Villepey.

La lutte contre les chenilles processionnaires

Le combat contre les chenilles processionnaires du pin nécessite d'importants moyens. Un épandage en octobre, par un hélicoptère d'un produit homologué, couvre l'ensemble du territoire boisé. Il s'agit certes de préserver l'environnement mais aussi de protéger l'homme d'affections allergiques par les chenilles.